



l'écho néronien

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE NERNIER

№103 | ÉTÉ 2024 | JUIN/JUILLET/AOÛT

Habiter
à Nernier

PAVILLON BLEU,
LABEL DE QUALITÉ:
NERNIER EST
LAURÉATE

Dossier

BUDGET 24
EN TRÈS
BONNE SANTÉ

L'œil sur...

FAVORISER
LA MOBILITÉ
DOUCE

Le coin des
associations

RÉGATES ET
STAGES AU
MENU DU
C2NY



AGENDA

L'été est
festif &
culturel!



Edito

LE MOT DU MAIRE



Christian Breuza,
maire de Nernier

Chères Néroniennes,
chers Néroniens,
En avril dernier, le Conseil municipal a voté le budget 2024 à hauteur de 2,4 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros pour le fonctionnement et 1,3 million d'euros pour les investissements. Cette année encore, la commune continue d'investir fortement pour améliorer le cadre de vie des Néroniennes et des Néroniens et pour préparer l'avenir. Dans un contexte pourtant inflationniste et nonobstant un montant record d'investissements, l'engagement de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, ni de contracter d'emprunt sur toute la durée du mandat, est tenu.

Notre bonne gestion nous permet de tenir le cap et de dégager des marges de manœuvre financières pour investir massivement dans des projets structurants.

Les comptes de l'exercice écoulé sont bons et les indicateurs financiers reflètent la bonne santé financière de la commune. Il ressort ainsi du compte financier de l'exercice 2023, un résultat cumulé largement excédentaire : +902'292,77€, dont +313'755,91€ pour le fonctionnement et 588'536,86€ pour l'investissement. Par ailleurs, notre capacité d'autofinancement nette reste stable depuis 2020 avec 180'000€ en moyenne.

Notre budget traduit nos choix prioritaires, notamment, en faveur de la jeunesse, des affaires scolaires, de l'accompagnement des seniors, du soutien aux associations.

Autant d'actions qui rassemblent et tissent des liens pour que Nernier reste une commune où il fait bon vivre, comme c'est encore le cas cet été. De nombreuses animations sont programmées, certaines lancées dès le printemps, avec des concerts, le 14 juillet, la régata des 6 heures, le cinéma en plein air, etc. Un grand merci à tous ceux qui font de Nernier un village estival joyeux, festif et accueillant.

Je vous souhaite un très bel été à Nernier !

POINT DE VUE

02

Edito

HABITER À NERNIER

03/04

Le Pavillon Bleu est décerné à Nernier
Un nouveau logo pour Nernier
Vivre ensemble, tout un art ?
Une nouvelle secrétaire à la mairie
Des œufs plein les paniers...
Inauguration de la capitainerie samedi 29 juin
8 mai : une commémoration émouvante

L'ŒIL SUR...

05/06

Bien vivre à Nernier : favoriser la mobilité douce

FLASH SUR LES COMMISSIONS

07/08/09

Des solutions pour trier les bio-déchets
Culture : De concert en concert...
Une librairie éphémère ouvre à Nernier
Port : Louer son canoë kayak, c'est possible !
La capitainerie : tout savoir...
Au Conseil portuaire du printemps...
Nouvelle voie d'accès au port
Nernier candidate au label «villes et villages fleuris»
la commune travaille sur le PLUi HM

LE DOSSIER DU MOIS

10/11/12

Un budget volontariste pour Nernier et ses habitants

LE COIN DES ASSOCIATIONS

13/14/15

Le CENL, bientôt 3 ans
C2NY : Au programme du C2NY
ADN : Un concert à la Ferme
Brocante, fête du port... en attendant le 14 juillet !
La Licorne : 29 juin : la Licorne régale !
Short : Soirée court métrage confirmée...
Notre-Dame du Lac : Un programme varié

COMMERCES

15

PTI bar : musique au PTI bar
La Paillote du port expose des motos
L'Annexe du resto du Lac : Dj et violoniste

AGENDA CULTUREL

16/17

Au programme des expositions
Musée du Lac : Rendez-vous au Musée !
Antioche : Les expositions à la Ferme d'Antioche

LES BRÈVES

18

30 et 7 juillet : retour au bureau de vote
Conceil municipal le 12 juillet
A Nernier : des informations touristiques en direct
Transports scolaires : dernière ligne droite
Une sortie gourmande pour les Anciens

INFORMATIONS PRATIQUES

20

Mairie de Nernier
14, route de la mairie
74140 NERNIER
Tél : 04 50 72 82 26
mairie@nernier.fr

Informations:
www.nernier.eu



Direction de rédaction : Christian Breuza
Rédaction : Marie-Pierre Berthier et les élus
Design : Damien Vaney [vny.co]
Photo couverture : Générée par IA, Midjourney
d'après «Flowers» d'Andy Warhol
Impression : Imprimerie Fillion | 400 ex. | juin 2024



HABITER
À NERNIER

En direct de la Mairie

LE PAVILLON BLEU EST DÉCERNÉ À NERNIER

C'est fait depuis fin mai, Nernier est Pavillon Bleu, fameux label distinguant des communes et des ports de qualité. Plus précisément, il s'agit d'un label de tourisme durable qui valorise chaque année les communes et les ports qui mènent une politique de développement touristique respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Pour le port, au titre duquel Nernier a reçu le pavillon, la procédure de labellisation est fondée sur les critères suivants :

1] Gestion du site : sécurisée, éthique et responsable

Bonne gestion du port en termes de propreté et de sécurité ;
Niveau d'équipement de sécurité et de secours (échelles, bouées,) adapté à la taille du port et à sa fréquentation ;
Facilité d'accès garantie pour les personnes à mobilité réduite ;
Mise en place d'un programme de management environnemental ;
Limitation de la circulation de véhicules motorisés sur le port

2] Gestion des déchets

Collection et recyclage d'au moins 3 types de déchets ménagers et 3 types de déchets spéciaux (batteries des bateaux, huiles, peintures)
Conception d'un plan de réception et de traitement des déchets

3] Gestion du milieu

Analyses régulières de l'eau et des sédiments, gestion des boues de dragage
Mise à disposition d'une pompe de récupération des eaux usées grises ou noires des bateaux
Mise en place d'une politique de résorption à la source des pollutions (pro-



duits toxiques, eaux de ruissellement)
Connaissance du milieu naturel et de la biodiversité

4] Education à l'environnement

Organisation de trois activités d'éducation à l'environnement pour les usagers du port.

Nernier rejoint ainsi les communes de la rive sud du Léman, dont une majorité a déjà décroché ce label. Il est important car, aux yeux des visiteurs, notamment, il est un gage de qualité dans tous les domaines. Le Pavillon Bleu flotte désormais à l'entrée du port du Nernier.

UN NOUVEAU LOGO POUR NERNIER

Cette année, le maire et l'équipe municipale ont désiré moderniser l'image de Nernier en appelant à la refonte du logotype créé en 2014. Cette nouvelle version a été pensée comme une marque communale forte. Le pictogramme, dont la symbolique a spontanément été orientée vers le lacustre, véhicule plusieurs messages. Tout d'abord l'eau, la vague, au centre du cercle. Ensuite le cercle en lui-même qui représente la « Perle » du Léman®. Vient le « N » de Nernier, comme déjà présent sur l'écho Néronien, incliné à 35° pour plus de dynamisme. Apparaissent alors le drapeau flottant au bout du port et le voilier penché au vent sur l'eau.

Côté typographie, la fonte Quicksand, moderne, ronde et accueillante, a été utilisée en alternant majuscules et minuscules, ce qui, en plus d'asseoir le logo, lui ajoute de l'originalité et de la modernité. Cette alternance peut aussi souligner la pluralité, la diversité et le vivre ensemble propre à Nernier. Le logo est signé Damien Vaney pour Van&Ey.co



Les vagues



La perle



Le «N»



Le drapeau



Le voilier
penché sur l'eau



**HABITER
À NERNIER**



VIVRE ENSEMBLE, TOUT UN ART ?

Vivre ensemble sereinement à Nernier ne devrait pas être si contraignant que cela peut en avoir l'air. Quelques règles simples ont été définies, par arrêté municipal, afin que le comportement des uns soit en phase avec les attentes des autres !

Ainsi, les travaux bruyants sont interdits toute l'année de 12h à 13h30 et au-delà de 19h en semaine, 18h le samedi ; ils sont également totalement interdits le dimanche et les jours fériés français. Des horaires qu'il serait bien de transmettre aux entreprises qui interviennent dans les jardins ou autres, aux divers locataires, soucieux d'entretenir le jardin, etc.

Autre sujet d'intérêt, la bonne tenue des chiens qui, n'en doutons pas, apprécient la propreté. C'est pourquoi, il est essentiel de vérifier que leurs déjections naturelles n'empiètent pas sur la voirie des humains... Des sacs sont à disposition des promeneurs pour conserver à la commune une propreté légitime. De plus, un arrêté municipal précise que les chiens doivent être tenus en laisse, quelle que soit leur disposition à suivre gentiment leur maître. Plusieurs faits malheureux se sont déroulés dans le passé, prouvant qu'un animal peut avoir un réflexe inattendu. Autant éviter les méfaits et faire en sorte que l'harmonie soit un maître mot de la vie néronienne.

UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE À LA MAIRIE

Caroline Clauze a rejoint le secrétariat de la mairie de Nernier fin avril, pour remplacer Madame Pezin qui a fait valoir sa mutation mi-mai.

Le poste est sensiblement le même avec l'urbanisme, le port et divers, selon les circonstances du travail administratif et les dossiers à traiter, comme les élections, les éléments budgétaires, etc., aux côtés de Valérie Deville, qui accueille les visiteurs.

DES ŒUFS PLEIN LES PANIERS...

Cette année encore, les enfants de la commune et des environs avaient rendez-vous dans le parc du Château afin de participer à la course aux œufs, le dimanche de Pâques. Ils étaient nombreux à être présents à chasser les œufs puis, après quelques gâteaux et verres de jus d'orange, à repartir avec des poussins en chocolat, non sans avoir posé pour la traditionnelle photo.



INAUGURATION DE LA CAPITAINE SAMEDI 29 JUIN

Ce samedi à 16 heures, a lieu l'inauguration de la capitainerie à laquelle toute la population est invitée. Les financeurs, l'Etat, le Département, la Région, les partenaires techniques, le maître d'œuvre, etc. tous les intervenants qui ont œuvré à la réalisation de ce bâtiment sont conviés pour couper le ruban.

Par ailleurs, la partie officielle s'accompagne d'initiatives des associations de la commune, par exemple des baptêmes de voile et autres découvertes avec le C2NY, des initiations à la pêche.... Une Fête du port complète l'après-midi.



8 MAI : UNE COMMÉMORATION ÉMOUVANTE

Les habitants étaient nombreux pour assister à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, en présence des Anciens Combattants. Le maire, Christian Breuza et les élus ont officié, rappelant toute l'horreur de cette 2e guerre mondiale à travers le message de Patricia Miralles, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire. La gerbe a été déposée par le maire, le président des Anciens Combattants, accompagnés de deux enfants de la commune. La commémoration s'est achevée par le traditionnel verre de l'amitié à la salle du conseil municipal.

Par ailleurs, dans le cadre de la triste commémoration de la rafle allemande des 19, 20 et 21 mai 1944, Le Comité chablaisien du Comité haut-savoyard des associations de mémoire de la Résistance et de la Déportation (CRD 74) a souhaité honorer la mémoire des déportés de la commune de Nernier et des communes de la Presqu'île concernées. La cérémonie a eu lieu le 21 mai dernier en présence des élus.





Bien vivre à Nernier : favoriser la mobilité douce

La marche à pied, le vélo (mécanique ou à assistance électrique), la trottinette, les rollers, le skateboard, ... Il existe un ensemble de nouveaux modes de déplacement qu'on appelle "mobilité douce" qui constituent une alternative aux modes de déplacement motorisés.

Ils sont qualifiés de modes « doux » car ils ne génèrent pas d'émissions polluantes dans l'air, ou encore de modes « actifs » car ils renvoient à l'activité physique des personnes. Lorsqu'ils sont utilisés régulièrement, ils agissent en faveur de l'environnement et de la santé. Ils contribuent plus largement à améliorer le cadre de vie des habitants. Qu'on les nomme « doux » ou « actifs », ces modes de déplacement engagent donc les citoyens et les institutions dans une mobilité efficace, économe et durable.

Nernier compte actuellement 423 habitants, dont 36 % de plus de 60 ans. En matière de mobilité, ce vieillissement de la population recouvre des enjeux spécifiques liés aux personnes les plus âgées. Maintenir l'autonomie de chacun dans ses déplacements est essentiel à la fois pour l'intégration sociale et pour préserver la santé. Il faut aussi admettre que dans le village, l'usage de l'automobile est rendu indispensable par l'absence de commerces et de services de proximité, ainsi que d'établissements d'enseignements.

Des projets équilibrés

Comme annoncé, les projets réalisés visent tous à améliorer le cadre de vie des habitants sous plusieurs angles, qu'il s'agisse de la circulation ou du stationnement, par exemple. Les objectifs sont double :

- Limiter les flux de circulation et le stationnement dans le centre-historique et à ses abords ;
- Permettre aux usagers des modes doux de se déplacer en toute sécurité. Ce cadre étant posé, les aménagements réalisés ou à venir sont les suivants :
- Création du parking public de Marcille (49 places - Livré en avril 2024) ;
- Aménagement et extension du parking public de La Chapelle (49 places - Livré en avril 2024) ;
- Aménagement et extension du parking privé de la Ferme d'Antioche (49 places - Livré en mai 2024) ;
- Création de la nouvelle voie d'accès au port (Livrée ce mois de juin 2024) ;
- Création d'un trottoir le long de la route de Marcille et aménagement d'un plateau traversant (livrés en avril 2024) ;
- Interdiction de stationner sur le trottoir le long du mur du parc du château (mai 2024) ;
- Interdiction de stationner dans le centre historique du 1er juin au 30 septembre, du vendredi 19h au lundi 7h, ainsi que les jours fériés ;
- Création d'un trottoir au Sud du chemin de Péreuse (à venir) ;
- Aménagement de la rue de la mairie en site partagé (à venir).



Les parkings de Marcille et la chapelle.



Dans le même temps, le choix a été fait de réglementer le stationnement, soit pour en limiter la durée, soit pour l'orienter vers les nouveaux parkings.

1] Le stationnement gratuit à durée limitée (zone bleue)

La zone bleue est située Rue de la Mairie et au début de la Route de La Croix de Marcille. Des panneaux signalent l'entrée et la sortie de la zone contrôlée par disque. Le stationnement est autorisé de 9h à 19h pour une durée maximale de 3 heures. Avant de quitter son véhicule, il faut régler le disque à l'heure d'arrivée et le placer derrière le pare-brise afin qu'il soit bien visible. Il est interdit de changer l'heure sans avoir déplacé son véhicule.

Places bleues rue de la Mairie



2] Le stationnement payant

Les places payantes sont situées sur les parkings publics de Marcille et de La Chapelle, et le long de la Route de La Chapelle. Le paiement s'effectue par horodateur. L'utilisateur choisit la durée voulue, puis il doit apposer le ticket adéquat derrière le pare-brise, visible de l'extérieur.

La tarification est de 1 € par heure avec un plafond de 8 €, au-delà duquel le stationnement est gratuit. En cas d'absence ou d'insuffisance de paiement, un Forfait post stationnement (FPS) d'un montant de 8 € sera appliqué pour l'absence totale de paiement et minoré au prorata du montant du ticket déjà payé par l'utilisateur en cas d'insuffisance de paiement.

Nous avons institué un abonnement annuel au profit de certains usagers, comme suit :

Résidents, commerçants, employés à Nernier : 10 € / an,

Locataires d'une place annuelle dans le port de Nernier : 60 € / an.

3] Le parking privé de la Ferme d'Antioche

Ce parking privé est principalement réservé aux habitants du centre historique, afin de leur offrir une alternative au stationnement intra-muros. L'abonné, personne physique, doit demeurer en résidence principale ou

être propriétaire d'une résidence secondaire ou être locataire à l'année d'une résidence secondaire ou être commerçant dans le centre historique. Sont en particulier exclus les locataires de courte durée. Pour les résidents, le nombre d'abonnements est limité à deux véhicules par foyer sans pouvoir excéder le nombre de permis de conduire détenus par ledit foyer. L'abonnement est valable pour un seul véhicule. A titre dérogatoire, des abonnements peuvent être alloués, dans la limite des places disponibles, à des propriétaires pour stationner les véhicules de leurs ascendants et descendants à la condition expresse que tous les membres du foyer renoncent à stationner dans le village intra-muros. L'accès s'effectue désormais au moyen du badge qui permet d'activer les bornes situées à l'entrée du village. L'abonnement annuel est de 10 €.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.



Le nouveau parking pour les résidents derrière la ferme d'Antioche





ENVIRONNEMENT : Des solutions pour trier les bio-déchets

Épluchures de fruits et légumes, résidus de jardinage, restes de nourritures, tous ces bio-déchets encombrant les poubelles à ordures ménagères. Ils représentent aujourd'hui environ 30 % de leur poids de et sont en grande partie responsables des mauvaises odeurs. Or, plutôt que de les jeter à la poubelle et de les incinérer, il est facile de les valoriser en les compostant.

Pour que tous les foyers puissent progressivement adopter ce nouveau geste de tri et, parce que depuis janvier 2024 c'est une obligation réglementaire, Thonon Agglomération a lancé dès l'automne dernier deux initiatives :

- La mise à disposition gratuite de composteurs pour tous les foyers en habitat individuel ;
- Un accompagnement gratuit pour la mise en place de sites de compostage collectif dans les immeubles.

Il existe trois bonnes raisons de se mettre au compostage :

- Je réduis mes déchets et leur incinération, d'autant plus que les bio-déchets sont en grande partie composés d'eau ;
- J'en termine avec le jus et les mauvaises odeurs dans le sac poubelle ;
- Je réalise un engrais naturel et gratuit pour les plantations.

Alors, ne pas hésiter pour se procurer un composteur individuel, qui est désormais gratuit !

Rappelons enfin que les sacs dits « bio-dégradables » restent composés de plastique pour partie et qu'ils ne doivent donc pas être jetés dans le bac à compost ! Les sacs en papier en revanche, sont mieux valorisés.

Infos : thononagglomeration.fr/mes-demarches

Non aux négligences ...

L'atelier « compostage » du 1er juin dernier a d'ailleurs permis de démontrer tous les avantages de la démarche pour chacun, pour l'environnement et pour tous. Les déchets autorisés ont été largement précisés et il est à espérer que les utilisateurs négligents qui ont, notamment, jetés les boules de polystyrènes dans le bac, auront apprécié l'atelier... Les bio-déchets se mangent, le polystyrène, non !

Une journée découvertes et nature

Organisée le 1er juin dernier dans le cadre de la commission municipale Urbanisme/Environnement, la Journée annuelle de l'Environnement a permis aux participants de découvrir quelques coins reculés de la commune et, pourtant, essentiels à la biodiversité. Ce sont les zones humides qui, aujourd'hui, font l'objet de toutes les attentions tant elles comportent d'atouts durables. Avec l'appui de Jean-Marcel Dorioz, vice-président du Conseil scientifique du Géoparc mondial Unesco du Chablais, co-président de l'ASL, association de sauvegarde du Léman et ancien directeur de l'INRAE à Thonon-les-Bains, les participants sont devenus promeneurs pour « aimer les marécages » l'annonçait le programme. Inscrite dans un programme de mise en valeur, financé par le conseil départemental et piloté par Thonon Agglo, la zone humide des Aproz va donc retrouver toute sa splendeur dans les années qui viennent. L'Echo Néronien reviendra plus en détail sur cette journée consacrée à la nature.



CULTURE :

De concert en concert...

Les concerts classiques se poursuivent à l'église Saint-Martin de Nernier, avec l'accord de la paroisse Saint-Jean Baptiste et du Père Celse. Après le succès du concert de musique baroque joué par l'ensemble instrumental Capella Ripaillensis en avril dernier, le groupe de travail Culture de la mairie a proposé aux musiciens, dont le fondateur David Mathieu Maurer, de revenir jouer dans cette église à l'acoustique exceptionnel.

La date est d'ores et déjà fixée le samedi 2 novembre à 19h30, avec au programme, deux compositeurs de la seconde moitié du XVIIe siècle, Johann Rosenmüller et Johann Philipp Krieger. Le concert mobilisera six artistes : deux voix, une soprano et une basse, deux violons, la gambe et le clavecin.

Par ailleurs, avis aux mélomanes, l'Orchestre des Pays de Savoie revient, toujours à l'église de Nernier, le samedi 24 mai 2025, à 19h30 en formation de 17 musiciens (23 musiciens en novembre dernier).

Le programme complet de la soirée sera précisé prochainement.



CULTURE :

Une librairie éphémère ouvre à Nernier

La librairie éphémère va s'installer durant un mois rue de l'Église, dans la salle paroissiale, inoccupée une bonne partie de l'année. De statut associatif, la librairie Livres à Vous propose l'achat de livres d'occasion et en bon état à des prix très raisonnables, de l'ordre de 2 à 4 euros. Déjà en août 2023, un premier test avait été réalisé avec une installation durant un week-end, sur la jetée du port. Le succès avait été non seulement au rendez-vous mais, de plus supérieur à d'autres lieux ! La librairie éphémère ouvrira ses portes samedi 13 juillet et accueillera le public 5 jours sur 7, du mercredi au dimanche soir, de 10h à 13h et de 15h à 19h, jusqu'au 18 août. Venez nombreux, il durant lesquels il sera toujours sympathique de découvrir des trésors de lecture ou passer un petit moment à discuter de tel ou tel ouvrage.



PORT :

Canoë kayak à louer ?

Cet été à Nernier, il pourrait être possible de louer un paddle ou un canoë kayak selon le principe d'une application. Les embarcations à louer seraient disponibles en réservant sur le site de l'application qui a installé



l'équipement, kayakomat.com.

Le système est géré à distance et, les gilets de sauvetage obligatoires, sont compris dans la location.

La capitainerie : tout savoir...

Depuis près d'un an, la nouvelle capitainerie a pris toute sa place dans le paysage du port. Son inauguration, le 29 juin clôt ce dossier complexe. L'Echo Néronien reviendra sur cet événement dans le prochain numéro. En attendant, voici la fiche d'identité définitive de la capitainerie de Nernier...

Sa surface totale couvre 137 m². La construction a été réalisée en «bois des Alpes», un label de qualité et de durabilité face aux bois venus des pays nordiques. Elle est posée sur une base en béton, celle-ci étant elle-même posée sur une plateforme qui a nécessité l'installation de micropieux verticaux, dont certains atteignent 14 mètres de profondeur. A noter que l'emplacement de cet équipement a été étudié afin de préserver le majestueux chêne qui le surplombe.

Au sein du bâtiment, les différents locaux sont organisés ainsi :

Au rez-de-chaussée :

- un local «snack» ;
- un local «club de voile» ;
- un local «poubelles» ;
- deux toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- un local sanitaire avec douche pour les plaisanciers visiteurs aux normes PMR
- un local technique.

A l'étage, au niveau du parc :

- une salle de réunion pour les activités liées au port, équipée d'une kitchenette et de toilettes ;
- le bureau du garde port ;
- un local de réserve pour abriter les outils et autres appareils nécessaires à la maintenance du port.

De plus, ce niveau possède une grande terrasse, reliée au quai côté est par une rampe douce qui a été conçue pour être spécialement accessible aux personnes en fauteuil roulant et aux poussettes.

Sur la façade ouest du bâtiment, un grand escalier extérieur, formé de poutres de chênes, relie les deux niveaux.

Les équipements techniques collectifs comprennent une pompe à chaleur et une ventilation «double» flux».

Même si son architecture comporte un profil contemporain, notamment, avec son toit en vague, la capitainerie a cherché à bien s'intégrer à son environnement proche.

Au Conseil portuaire du printemps...

Le Conseil portuaire est constitué du Maire, des élus de la Commission municipale du port et des usagers, qui représentent tous les secteurs d'activités, la voile, les bateaux à moteur, les planches à voile et les pêcheurs. Le garde port est invité à ce Conseil.

Créé il y a une dizaine d'années, son objectif est double ; d'une part informer les plaisanciers des mises à jour portuaires, d'autre part, recueillir les avis des représentants des plaisanciers sur tous les sujets intéressant le port. Il se réunit deux fois par an, la dernière réunion ayant eu lieu fin avril. 2024.

Les points suivants ont été traités :

- Nouvelles installations concernant la sécurité dans le port. Six points de secours ont été installés qui comprennent chacun une bouée de secours et un extincteur. Six nouvelles échelles ont également été installées aux points stratégiques du port pour le secours des personnes qui tomberaient à l'eau. Il existe également un défibrillateur ainsi qu'un panneau rappelant les numéros de secours en cas d'accident ou d'incendie (le 18 ou le 112).



FLASH SUR LES COMMISSIONS

- En ce qui concerne la sécurité des bateaux, profitant du dragage du port, toutes les chaînes et les pendilles ont été changées. Il est rappelé que l'état des pontons est régulièrement contrôlé par l'entreprise spécialisée.
- Un point a été fait sur le dragage. Les dates des travaux ont été respectées.
- De nouvelles règles concernant l'accès au port ont été fixées, applicables depuis le 1er mai.
- Divers sujets relatifs à l'utilisation de la capitainerie ont également été abordés. La réunion s'est achevée avec le verre de l'amitié.

Nouvelle voie d'accès au port

La création de ce nouvel accès au port s'inscrit dans un projet global et cohérent visant à limiter la place de la voiture dans le village. D'abord piste permettant l'accès au chantier de construction de la capitainerie, elle permet désormais de desservir le port pour les mises à l'eau et sortie des bateaux. De plus, son gabarit a été porté à 5 mètres de large pour permettre aux véhicules de secours, notamment, la « grande échelle », d'intervenir sur l'aire portuaire. La pente et l'utilisation de véhicules tractant des remorques ont nécessité de goudronner une partie du tracé, le reste restant perméable. Cette voie demeurant privée à vocation de service, elle est contrôlée par une barrière levante. Les véhicules autorisés ne doivent pas stationner sur le quai après avoir déchargé leur matériel. Le quai des dériveurs est lui-même fermé à la hauteur de la passerelle des places « 400 », après les jeux de dames et d'échecs. Le montant des travaux s'élève à 98'428€ HT, étant précisé que le Département de Haute-Savoie a octroyé une subvention de 40'000€.



URBANISME :

Nernier candidate au label «villes et villages fleuris»

Label touristique attaché au symbole de la Fleur, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement. Dans un contexte marqué par de multiples défis liés au changement climatique, le niveau d'exigence du label permet une évaluation fine des actions conduites par les communes afin de réconcilier qualité de vie durable et urgence environnementale. Dans la perspective de la candidature de Nernier pour l'obtention d'une première fleur en 2024, l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) a été mandatée pour établir un diagnostic des aménagements paysagers et des pratiques communales. Cette expertise a donné lieu à un compte rendu détaillé et des recommandations portant principalement sur les plantations, le mobilier urbain, l'entretien et la communication auprès du public. Depuis, la commune a infléchi sa politique de fleurissement et repensé l'entretien des espaces verts. Ainsi, un certain nombre de plantations a été revu pour prendre en compte les recommandations de l'expert, à l'exemple de l'arrachage du *Pyracantha* au droit de la mairie ou de la suppression des toiles de paillage. Le jury devrait se rendre à Nernier dans les prochains mois.

URBANISME :

la commune travaille sur le PLUi HM

La révision du PLUi comme inter-communal, H comme habitat et M comme mobilité, se poursuit activement. Plusieurs réunions ont été organisées par le maire avec les élus de la majorité pour définir et préciser les demandes de modifications du zonage de parcelles, la mise à jour des emplacements réservés compte tenu de l'achat des terres par le Conservatoire du Littoral, la mise en protection d'arbres dits remarquables, etc. Ce travail, aussi fastidieux qu'important à être mené à bien dans les délais impartis, s'étend sur de longs mois, d'étape en étape. C'est ainsi que le 28 mai dernier, le conseil communautaire de Thonon Agglo a adopté le PADD, programme d'aménagement et de développement durables, premier document du PLUi HM à être voté dans le cadre de la procédure de révision. Il s'ensuit une série de concertations avec les organismes publics divers. En ce qui concerne la concertation avec les habitants des 25 communes de Thonon Agglo, elle interviendra au printemps 2025 pour une adoption du PLUi HM fin 2025. La mairie informera les habitants par tous les moyens de communication disponibles dès que des dates seront disponibles.





BUDGET : un budget volontariste pour Nernier et ses habitants

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il s'agit d'un acte prévisionnel, qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il respecte les cinq principes budgétaires fondamentaux : unité, universalité, annualité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée).

Le budget doit être transmis au contrôle de légalité dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, qui est l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La préparation du budget doit conduire à évaluer de façon précise et objective les dépenses et les recettes de l'année. Le projet de budget a été présenté aux membres de la commission communale des finances, le 15 mars 2024, puis transmis à tous les conseillers municipaux, le 22 mars 2024 avec l'ordre du jour de la séance consacrée audit budget (conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le budget a été voté par le conseil municipal en date du 5 avril 2024.

Le budget traduit les choix prioritaires de la majorité municipale :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement, tout en garantissant la qualité des services publics ;
- Contenir la dette sans recourir à un nouvel emprunt ;
- Réaliser les investissements nécessaires pour améliorer le cadre de vie des habitants et préparer l'avenir ;
- Mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget primitif 2024 s'élève à 2,4 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros pour le fonctionnement et 1,3 million d'euros pour les investissements.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

La « règle d'or », qui régit la construction budgétaire des collectivités territoriales, impose que leurs recettes de fonctionnement couvrent leurs dépenses de fonctionnement et interdit le recours à l'emprunt pour cette section du budget.

- Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont essentiellement constituées des produits de la fiscalité (60%), du reversement d'une quote-part des Fonds Genevois, de la répartition des droits de mutation et plus accessoirement des produits des services et du domaine et des dotations de l'Etat. Les recettes prévisionnelles 2024 sont projetées de façon prudente, estimées à partir de la tendance observée sur les exercices précédents, pour un montant réel de 1'009'404,20 €

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la

consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et au Centre de loisirs, la participation communale aux affaires scolaires et périscolaires et les intérêts des emprunts.

Il est prévu une légère hausse des charges à caractère général (comptes 623, 625) pour tenir compte des dépenses liées à l'action sociale qui sont désormais intégrées au budget principal (Dissolution du budget CCAS au 31/12/2023).

Les dépenses de personnel sont légèrement en hausse pour faire face aux besoins de la commune notamment, le recrutement d'un garde-port annualisé. L'Indicateur de la masse salariale (dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement) est de 37% (dont 23% affectés au port de plaisance).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 921'144,88 €.

In fine, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

C'est un levier essentiel et la pierre angulaire de tous les plans de financement puisque du niveau d'épargne dépend :

- la capacité d'endettement, l'épargne devant couvrir le capital de la dette,
- le montant de l'investissement qui est fonction de l'importance de cette épargne.

**Pour l'année 2024 :
l'épargne dégagée est de 202'669,13€**





Les recettes de fonctionnement sont essentiellement portées par la fiscalité. Comme la municipalité s'y est engagée, les trois taux des taxes locales resteront stables en 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 32.92%
- Taxe foncière sur le non bâti : 50.92%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 13.22%

Au titre de la fiscalité directe, le produit attendu pour 2024 est de : 610'151€

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale aide versée aux communes par l'Etat, la commune de Nernier n'a plus perçu de dotation forfaitaire entre 2016 et 2022 hormis, la dotation de solidarité rurale d'environ 5'000 euros. Cette situation nous est expliquée par le corolaire taux de fiscalité votée par le conseil municipal/capacité contributive des habitants, soit une taxation communale considérée comme trop faible par rapport au potentiel fiscal des Néroniens. En 2023, la commune a finalement perçu une dotation forfaitaire d'un montant de 1'797 euros, mais les prévisions 2024 nous annoncent une dotation forfaitaire de 649 euros.



LE COMPTE FINANCIER UNIQUE : UNE NOUVELLE PRÉSENTATION DES COMPTES LOCAUX

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la mairie et du Service de Gestion Comptable, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes. Comme le permettait les dispositions législatives, la commune a pu expérimenter le CFU pour l'exercice 2023 de manière à se familiariser avec cette nouvelle présentation des comptes locaux.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	326'256.00	Redevances, remboursement d'avances sur charges	134'250.00
Dépenses de personnel et charges assimilés	340'500.00	Impôts et taxes	728'651.00
Autres dépenses de gestion courante	189'520.00	Dotations et participations (FCTVA, fonds Genevois)	120'503.20
Intérêts emprunts	36'841.88	Loyers	26'000.00
Atténuation de produit = fonds de péréquation interco	20'027.00	Autres recettes (remboursement assurances du personnel)	00.00
Total dépenses réelles	921'144.88	Total recettes réelles	1'009'404.20
Opération d'ordre transfert entre sections (ammo AC 2023)	8'744.00	Excédent 2023 reporté	123'153.81
Virement à la section d'investissement	202'669.13		
Total général 2024	1'132'558.01	Total général 2024	1'132'558.01



La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Elle concerne les projets communaux à moyen ou long terme. Elle regroupe les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création. On y prévoit également le remboursement du capital de la dette.

En recettes, la section d'investissement recense le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), les taxes d'aménagement perçues, les subventions d'équipement relatives aux projets communaux (conventionnées avec l'Etat, la Région, le Département).

Au titre des recettes d'investissement, il convient également de comptabiliser :

- L'épargne dégagée au titre de l'exercice 2024 (virement de la section de fonctionnement) : 202'669,13 €,

- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat excédentaire 2023): 200'000 €. Les subventions d'investissement inscrites au budget sont uniquement les subventions notifiées. Le montant à percevoir sur le présent exercice : 261'867,00 €. D'autres dossiers de demandes de subventions sont en cours.

Au 1er janvier 2024, le ratio de désendettement de la commune est de 3.95 (soit moins de 4 ans). Pour mémoire, les emprunts en cours ont été souscrits entre 2006 et 2010 ; aucun emprunt nouveau n'a été contracté depuis.

La capacité d'autofinancement est le solde de gestion utilisé pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale et sa capacité à investir. Le solde obtenu permet d'apprécier le surplus que la commune est en mesure de dégager, une fois couverte non seulement ses dépenses courantes, mais également les charges financières liées à son endettement antérieur. Depuis 2020, la capacité d'autofinancement nette reste stable avec 180'000 € en moyenne.



DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations incorporelles ¹	7'000.00	FCTVA (Fonds de compensation TVA)	18'165.75
Attributions de compensation d'investissement ²	10'000.00	Taxe d'aménagement	20'000.00
Immobilisations corporelles ³	1'226'500.00	Subventions attendues sur l'exercice 2024	261'867.00
Total dépenses d'équipement	1'243'500.00	Total recettes d'équipement	300'032.75
Remboursement d'emprunts (capital) + cautionnements	56'482.74	Excédent de fonctionnement capitalisé = excédent 2023	200'000.00
Ecriture d'ordre entre sections	0	Ecriture d'ordre entre sections (amortissement AC 2023)	8'744.00
		Virement de la section de fonctionnement	202'669.13
Déficit d'investissement reporté	0	Excédent d'investissement reporté 2023	588'536.86
Total général sur l'exercice 2023	1'299'282.74	Total général sur l'exercice 2023	1'299'282.74

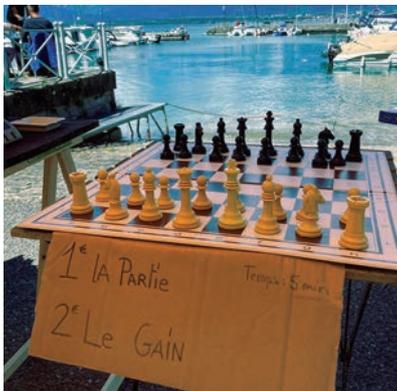
¹ frais d'études, maîtrise d'œuvre, droits sur logiciels... ² compétences transférées à l'Agglo ³ terrains, bâtiments, équipements...





CERCLE D'ECHECS NERNIER LÉMAN : Le CENL, bientôt 3 ans

Depuis presque trois ans, le cercle d'échecs Nernier Leman joue pleinement son rôle de club sportif et d'association d'utilité publique. En effet, ses adhérents, âgés de 7 à 92 ans, suivent le CENL de manière très assidue. Son président, Richard Weber, est aussi président du comité des clubs d'Echecs de haute Savoie à travers lequel, il organise de nombreux tournois dans tout le département. Un arbitre international d'échecs Indien, de passage en France, a fait un crochet par Nernier pour découvrir le cercle d'échecs Nernier Léman et sa jolie commune.



rencontres thématiques, bourse aux équipiers, sortie en mer, sorties en flottille et autres.

Quelques dates particulières sont à retenir pour cette saison :

- de mai à septembre, tous les mardis soir : régates d'entraînement à Nyon. Toute personne intéressée peut venir avec son bateau ou rejoindre un équipage !
 - d'avril à septembre, tous les jeudis soir : navigation encadrée autour de la thématique manœuvres et sécurité ;
 - Les deux semaines des 8 et 15 juillet: stages pour adultes, suivez les sur FB et sur le site www.C2NY.org
 - du 8 au 20 juillet : différents stages pour les enfants et ados à Nernier ;
 - Ce 29 Juin - Fête du Port avec l'inauguration de la capitainerie, des baptêmes gratuits de voile, des cours de yoga, etc.
 - mardi 2 juillet : régata d'entraînement (Nernier - Yvoire)
 - samedi 6 juillet : régata annuelle « **Les 6 Heures de Nernier** »
 - samedi 31 août : raid de la Presqu'île du Léman en paddle
 - de mai à septembre : cours de yoga sur le deck en bois, pieds dans l'eau, mercredi, vendredi et dimanche.
- Par ailleurs, rappelons que le club a dignement fêté l'ouverture de la saison début mai, avec ses adhérents, ses sponsors et toutes les personnes intéressées.

ADN :

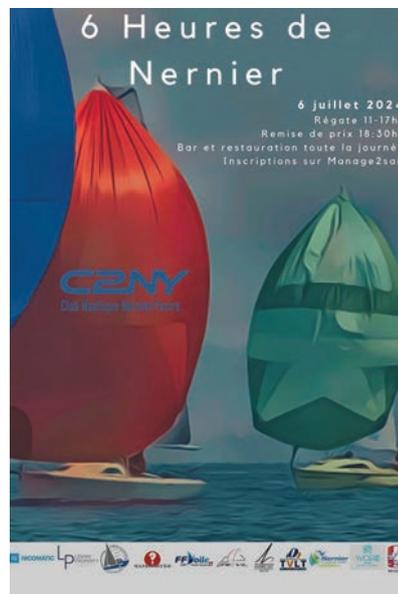
Un concert à la Ferme

En point d'orgue de la Journée Environnement à Nernier, le 1er juin dernier, Oliver Miles, accompagné de son Band, a fait vibrer la Ferme d'Antioche avec un concert rock des années 50. Il fut suivi un peu plus tard, dans la soirée, d'un bal, rock également, le tout dans une ambiance déchaînée.



C2NY : Au programme du C2NY

Le Club Nautique de Nernier Yvoire (www.C2NY.org) accueille, tout l'été, habitants et vacanciers avec des stages enfants, ados, adultes, navigation en groupe et partage de connaissances, régates, yoga, et



Le stage 100% féminin débutant is back!



Magnifique apéro C2NY d'ouverture de saison à la nouvelle capitainerie de Nernier



LE COIN DES ASSOCIATIONS



ADN : Brocante, fête du port... en attendant le 14 juillet !

L'Amicale des Néroniens a poursuivi ses activités avec énergie ces semaines passées. La brocante, sans doute proche de la 40^e édition, s'est déroulée mi-mai sous le soleil et, dans une ambiance inédite. En effet, les 139 exposants ont battu tous les records en nombre et, le public était au rendez-vous dans les rues bondées. En revanche, la météo, si médiocre ce printemps, a imposé la suppression de la Fête des voisins, prévue initialement le 31 mai.

Mais, l'ADN reprend du service pour la Fête du port, organisée ce 29 juin dans le cadre de l'inauguration de la capitainerie. Un programme riche et varié est proposé aux Néroniens, aux habitants des communes voisines, aux visiteurs, avec des baptêmes, des découvertes,

de la musique et une restauration. Prochain rendez-vous d'importance pour l'ADN : la Fête Nationale française le 14 juillet au soir, avec buvettes, restauration, défilé de lampions, feu d'artifice et bal avec DJ. Une soirée qui, d'année en année, fait toujours recette auprès des plus grands comme des plus jeunes.



LA LICORNE:

29 juin : la Licorne régale !

Dans le cadre de l'inauguration de la Capitainerie, l'association La Licorne participe à la Fête du Port, proposant un repas chaud composé de schüblig ou saucisse de veau à la sauce échalotes, accompagnées de frites. L'animation musicale est confiée au Groupe Exode.

SHORT :

Soirée court métrage confirmée...

Le retour du festival de court métrage à ciel ouvert!

Le Shortorama revient le samedi 17 août au parc municipal pour vous proposer de nombreux et fabuleux courts métrages pour toutes et tous.

Dj set, bar et restauration sur place dès 19h - Projection gratuite dès 21h15. Alors tous à vos transats et, suivant la météo, un lainage ou autre, pour fêter le cinéma en format court avec nous !



C'est au PTI bar, place du Musée, que s'organisent divers concerts estivaux



LE COIN DES ASSOCIATIONS

NOTRE-DAME DU LAC : Un programme varié proposé par Notre-Dame du Lac

Comme chaque saison, l'association Notre-Dame-du-Lac propose des animations culturelles diverses et de qualité.

Après avoir accueilli la messe fin mai, suivie du verre de l'amitié, la chapelle a vibré le 16 juin dernier avec une lecture théâtrale et vivante, accompagnée de musique, de chant, de passages littéraires récités autour de l'Analphabète, d'Agota Kristof, spectacle présenté par la Cie Le Carillon.

A venir, samedi 6 juillet à 19h, concert de Loïc ZuFerey, violoncelliste qui a étudié au Conservatoire de Genève et remporté de nombreux concours suisses.

Puis, jeudi 15 août à 16h, célébration des Vêpres.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, samedi 21 et dimanche 22 septembre, la Chapelle sera ouverte au public de 14h à 18h.



COMMERCES

PTI BAR : musique au PTI bar

Comme l'année dernière, le PTI bar organise des concerts estivaux, qui ont démarré le 15 juin dernier, avec le grand succès de « Jazz à Nernier ». Durant deux heures, la place du Musée a raisonné de cette musique rythmée, grâce au groupe de 8 musiciens, the Manhattan Travellers, très applaudi. Vendredi 12 juillet, nous applaudirons le groupe «Gina Blues Band» dans une formation Blues/Rock.

Samedi 20 Juillet, ce sera au tour de «In Bloom», qui allie le chant à la guitare pour des morceaux diversifiés, électro/pop/lounge.

Dimanche 28 juillet, place à la musique du continent sud-américain avec «NaplusNa», qui propose des chansons métissées Franco-Brésiliennes.

Samedi 3 août, **Oliver Miles**, revient, accompagné de son Band, pour le bonheur de toutes celles et de tous ceux qui l'ont applaudi début juin.

Samedi 10 Aout, «Mamasaid» reviendra pour la 2e année consécutive avec sa musique rock-pop-acoustique.

Concerts : 19h avec petite Restauration.
Réservations : +33 (0)6 03 29 82 28

ANNEXE RESTAURANT DU LAC
MUSIC LIVE
20 JUN
04 JUILLET
18 JUILLET
01 AOUT
15 AOUT
29 AOUT
UNIVERSCELLES
ANNEXEDURESTAURANTDULAC
www.annexe.restaurantdulac.net

LA PAILLOTTE : la Paillote du port expose des motos

Début juin, le samedi 8, la Paillote du Port a accueilli un rassemblement de motos, exposition intéressante de ces belles machines, qui par ailleurs, ont été bénies par un prêtre motard. S'agissant de l'été, deux soirées musicales seront organisées en juillet et en août. Dates et horaires à suivre.



L'ANNEXE DU RESTO DU LAC: Dj et violoniste au restaurant du lac

Durant cet été, des concerts se déroulent dans le village, organisés à l'initiative de commerçants. C'est le cas du Restaurant du Lac qui propose une série de concerts qui réunit un DJ et un violoniste, à l'Annexe, de 19h à 22h le jeudi soir.

Une première soirée s'est déroulée le 20 juin, elle sera suivie par le programme ci-dessous :

- les 4 et 18 juillet,
- les 1er, 15 et 29 août.

Réservation : +33 (0)4 50 72 80 50



LES RENDEZ-VOUS D'ÉTÉ :

Au programme des expositions

La culture est au rendez-vous cet été, que ce soit à la Ferme d'Antioche, où les expositions se poursuivent jusqu'en septembre, ou le Musée du Lac, avec un choix d'artistes de qualité.

Les élèves du stage de pastel



Evelyne Puech, peinture à l'huile sur verre inversé.



MUSÉE DU LAC:

Rendez-vous au Musée !

Le Musée du Lac a ouvert ses portes début juin et propose des expositions tout l'été, du jeudi au dimanche inclus. Voici tous les artistes qui ont été, sont et seront présents.

Ils ont exposé :

6 juin au 09 juin
Marie FOUQUE, Pastel.

6 juin au 16 juin
Nicole FICHARD, Peinture
J. BALUD, Peinture.

13 juin au 16 juin
Valérie ROMER, Peinture
Thierry DEP, Sculpture.

Actuellement :
20 au 30 juin
Guy LEJEUNE, Peinture.

Ils vont exposer :

4 au 14 juillet
Pier BUYLE Peinture,
Hélène PETIT Sculpture.

18 au 28 juillet
Pascale DETRUIT, Peinture.

1er au 11 août
Stéphane & Hélène CORCELLE,
Sculpture / Photo et
Yves BOUCHARD Sculpture.

15 août au 8 septembre
Pascal ROBIN, Peinture,
Evelyne PUECH, Peinture.

12 au 22 septembre
Exposition de l'École du Musée.

Par ailleurs, l'école du Musée du Lac a poursuivi ses stages de pastel en mai puis, en juin. Prochain stage à la rentrée.

ANTIOCHE:

Les expositions à la Ferme d'Antioche

Elles ont démarré dès le week-end de la Pentecôte avec les peintres et sculpteurs du groupe **Marcel GUINCHARD**. Puis, ce fut le tour de Chantal **DEGRAVE**, suivie de **Marie LAPLACE**. Il y a quelques jours, s'est achevée l'exposition des œuvres de **Mathieu CHAUVE**, dessins et aquarelles.

Du 2 au 8 juillet, Louis RYAN, peintre a prend la suite, avec l'exposition intitulée Couleurs du Léman. C'est toute l'histoire et la tradition de la peinture française que l'on retrouve dans les œuvres de Louis Ryan. Ses tableaux à l'huile et à l'aquarelle peints sur le vif selon les méthodes et les principes des ateliers d'antan, mènent à voir et apprécier les paysages du Lac Léman et des Alpes dans toute leur luminosité.



Du mardi 9 au lundi 22 juillet, ce sont les **ARTISTES DE LA REGION DU LEMAN (ARL)**, groupe d'artistes qui viendra présenter les œuvres.

Du mardi 23 juillet au lundi 5 août, place au groupe **PRESQU'ART**, emmené par l'artiste Alain Guichardot.

Du mardi 6 au lundi 19 août 2024 : exposition personnelle de **Johann TOUANEN**. Sa démarche unique dans le milieu artistique vise à capturer le



travail du temps et des éléments. Grâce à son travail de mise en exergue, les fragments de coques révèlent enfin leur histoire. À l'image d'une peau marquée par la vie, la coque du voilier porte la mémoire de ses voyages. Les cicatrices du temps et les motifs qu'elles esquissent, offrent un instant contemplatif, sur fond de rêveries lacustres...



Du mardi 20 au lundi 26 août 2024 : **Olivier REIS**, fileur de verre et **Petra SNAJDROVA**. C'est à Venise, au détour d'une ruelle sombre que la passion du verre d'Olivier Reis a vu le jour. Le spectacle de la lumière dégagée par la flamme du chalumeau enrobant les baguettes multicolores en fusion et la transformation de la matière l'ont émerveillé et ce fut l'étincelle qui a contribué à son changement de vie professionnelle. Il est maintenant installé depuis plus de 12 ans dans son atelier au fond de son jardin où il laisse libre court à sa passion et à son imagination pour créer des bijoux en verre authentiques et colorés.

Du mardi 27 août au lundi 2 septembre 2024 : **Oliver MILES**. Oliver Miles, artiste résident de Nernier, vous invite à voyager dans le style rétro-moderne qu'il a élaboré à l'aide de couleurs franches, d'éléments graphiques et de typographies impactantes, sans oublier une note d'humour. Ses techniques de prédilection sont la peinture et la linogravure (technique ancienne d'impression). Ses sujets de prédilection, Nernier et le Léman.

Enfin, **du mardi 3 au lundi 9 septembre 2024 :** **EVEN'ARTS**. « Une vingtaine d'artistes passionné-e-s d'Art ont leur créativité stimulée en se retrouvant au sein de groupes, pour certaines et certains depuis plus de 30 ans, dans divers ateliers d'arts plastiques à Allinges, Thonon, Cervens... Elles et eux ont exposé leurs œuvres en région et ailleurs : aquarelle, acrylique, huile, pastel, dessin, calligraphie, collage, patchwork, icône, photo, vitrail, terre...

Oliver Miles - Linogravure
*Songes d'une nuit d'été pourri», 2024



Olivier REIS, fileur de verre



Presqu'art 2024
Atika
Guichardot
Lauridant
Loubet
Thorelle



Alain Guichardot
«Ce petit coin de
Cornettes de Bise»,
2022
Huile sur toile,
120x120cm

**30 ET 7 JUILLET :**

Retour au bureau de vote !

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, le 9 juin dernier, les électeurs français sont convoqués au bureau de vote ce samedi 30 juin pour le 1er tour de l'élection législative, puis le 7 juillet si un second tour est nécessaire, dans notre circonscription, la numéro 5 du département. Le bureau de vote, installé sous la mairie, est ouvert de 8h à 18h.

**COMMUNE DE NERNIER :**

Conseil municipal le 12 juillet

Le conseil municipal se réunira vendredi 12 juillet à 17h, à la salle sous la mairie, avec un ordre du jour chargé. Rappelons que les séances sont publiques et que le public dispose de chaises pour suivre les débats et les votes sur place.

**TOURISME :**

à Nernier, des informations touristiques en direct

L'office de tourisme intercommunal, qui associe toutes les communes de Thonon Agglo au sein de la marque Léman Destination, ouvre un nouveau bureau d'information touristique cet été à Nernier. Installé au rez-de-chaussée de l'ancienne poste, place de la mairie, il accueille les visiteurs dès le 4 juillet et jusqu'à fin août, du jeudi au dimanche de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Différentes activités touristiques de la région sont proposées, ainsi qu'une visite guidée du village historique de Nernier, tous les jeudis à 10h45.

Il est également possible d'acheter des billets pour les bateaux de la CGN et, pour les Néroniens, la possibilité d'acheter une carte journalière en première classe à tarif négocié.

Plein succès à ce nouveau BIT !

**TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Dernière ligne droite

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2024-2025 entrent dans leur dernière ligne droite. En effet, elles doivent être réalisées avant le 15 juillet pour éviter une majoration tarifaire, le tarif actuel de l'abonnement annuel étant de 78 €.

Rappelons que les inscriptions peuvent être effectuées en ligne via le portail accessible sur le site thononagglo.fr. Toutes les informations sont également disponibles sur thononagglo.fr (rubrique Transports Scolaires).

CLUB DES AÎNÉS :

Une sortie gourmande pour les Anciens

Le 21 juin dernier, près d'une quarantaine de personnes âgées, habitantes de Nernier, a participé à la traditionnelle sortie annuelle, organisée par la mairie. Comme les années passées, la sortie a été proposée en association avec le club des Aînés d'Yvoire. Au programme, la traversée en bateau vers Nyon, puis transfert par bus jusqu'à La Cure et, déjeuner dans le fameux restaurant, l'Arbézie Franco-Suisse, dont une partie est française et l'autre, suisse. Ce fut une belle journée, photos à découvrir dans le prochain numéro de l'Echo Néronien.





LEMAN NAUTIC

759 Route de Songy, 74140 Sciez / 04 50 72 61 13

EUROPE SIGNALÉTIQUE
 SIGNALISATION ROUTIÈRE - MOBILIER URBAIN
 ☎ 04 50 72 68 17 - 06 10 61 01 70

VETEMENTS PROFESSIONNELS
 CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
 PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN

TERRASSEMENT 74 SARL
 Travaux Publics - VRD 

659 Chemin des Gérons
 74140 SCIEZ
 Tél : 06 26 67 34 79 – 07 89 43 69 00

**SAS Électricité et Travaux Publics
 DEGENÈVE**

Canalisations électriques et télécommunications
 Postes HTA
 Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285 route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
 Tél. : 04 50 73 81 64
 accueil@degeneve-electricite.fr

MAISONS
DUNOYER
 À VENDRE
 LE DOMAINE DU PORT • NERNIER

+33 (0)4 50 22 22 88 | dunoyer.com

SARL BERTHET TESSA BOAT
 BATEAU ECOLE FRANCAIS - DOUVAINE

04 50 70 70 96
 06 21 39 48 34
 www.bateau-ecole-geneve74.com

**RESTAURANT
 DU LAC
 NERNIER**

04 50 72 80 52
 Quai des pêcheurs - Nernier
 info@restaurantdulac.net
 www.restaurantdulac.net

TOURISTE!

DM



Agenda

• **Samedi 29 juin 2024 à partir de 10h**
Fête du Port

à 16h :

Inauguration de la capitainerie

Quai des dériveurs

• **Dimanche 30 juin 2024 à partir de 8h**
Elections législatives - 1er tour

Mairie - Citoyens français

• **Dimanche 7 juillet 2024 à partir de 8h**
Elections législatives - 2ème tour

Mairie - Citoyens français

• **21 et 22 septembre 2024**

Journées européennes du patrimoine

Présentation de la collection de tableaux de la commune à la Ferme d'Antioche, à 10h30, suivie du verre de l'amitié.

L'après-midi, fête agricole avec la démonstration d'une batteuse, à côté de la Ferme.

Programme à venir.



MAIRES & CITOYENS

La plate-forme des habitants de NERNIER
mairesetcitoyens.fr

Services

MAIRIE DE NERNIER

Téléphone _____ 04 50 72 82 26

Email _____ mairie@nernier.fr

Site Internet _____ nernier.eu

Ouverture au public: Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h30

Le coin des épicuriens

Horaires | Réservation conseillée.

LA COMÈTE

Ouvert du mardi au dimanche midi
midi et soir

sur réservation. _____ 04 50 72 80 57

LA PAILLOTE DU PORT

Ouvert de 7h30 à 18h _____ 06 03 29 82 28

LE RESTAURANT DU LAC

Ouvert 7 jours sur 7

depuis le 1er juin. _____ 04 50 72 80 52

LA TABLE DE NERNIER

Ouvert midi et soir du jeudi

au dimanche midi. _____ 04 50 17 52 43

BAR L'ANNEXE DU LAC

Ouvert du mercredi au dimanche

de 9h à 23h. _____ 04 50 72 80 52

BAR AU BON COIN

Ouvert de 12h à 0h30 en juillet et août

fermeture le jeudi. _____ 04 50 72 80 50

LE PTI BAR

Ouvert en juillet et en août

à partir de 11h _____ 06 03 29 82 28

LE COUTEAU DANS LA SOUPE

Traiteur - chef à domicile

Plats hebdomadaires en sept. _____ 06 24 73 37 24

LA CAGETTE À ROULETTES

cagettearoulettes.com

REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone _____ 04 50 36 02 80

Secours aux animaux blessés ou abandonnés
animaux-secours.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU _____ 15

Police secours _____ 17

Pompiers _____ 18

ASVP Municipal _____ 06 74 71 60 33

Agent de surveillance _____ asvp@nernier.fr

Garde-Port _____ 06 87 04 05 52

Capitainerie _____ capitainerie@nernier.fr

Utile

MESSES À NERNIER

Plus d'infos : diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

BUREAU DE POSTE

Nernier : levée à 9h30 du lundi au samedi
boîte aux lettres à l'ancienne poste.

Messery : mardi à samedi 9h00-12h00

SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

Renseignements _____ 04 50 31 25 00
thononagglo.fr

Services déchets, assainissement,
transports scolaires / mobilité interurbaine

Ligne 152 et, nouveau, 271 pour Genève :

tel : 04 50 26 35 35

L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.

CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale
prestations pour le maintien à domicile :

auxiliaires de vie, portage de repas...

BABY SITTING

Armand COMBAZ (2003)

04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43

Alexandre THOMAS (2002)

at.nernier@gmail.com (Français/Anglais)

HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Nyon - Nernier - Yvoire

Horaires saisonniers

cgn.ch/fr/cgn-mobilite

DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

Fermeture hebdomadaire :

Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi

Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie

(sur présentation de la carte grise du véhicule).

CRÉDITS PHOTO

Les élus, mairie de Nernier, Marie-Pierre Berthier, Christian Breuza, Damien Vaney, Oliver Miles, Patrick Gianini, Pixabay, associations de Nernier, Agence Savoie Mont Blanc, Thonon Agglomération, Hotel franco-suisse.

Une commune du :

